



District Pyrénées Cathares

ARRETE DE VOIRIE N°AV 2026-0262
PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE

VU la demande du 05/06/2026 par laquelle la société Id Verde Toulouse Création (représentée par M. Florian JAMMES), demeurant 55 rue Ernest Renan, 31200 TOULOUSE,

sollicite à son bénéfice,

L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT
SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL :
STATIONNEMENT D'UN ROULOTTE DE CHANTIER

sur la route départementale n°9 (catégorie 3), du PR 14+0530 au PR 14+0540, hors agglomération, commune de MONTSEGUR ;

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois 82-623 du 22/07/1982 et 83-8 du 07/01/1983 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le règlement départemental de voirie du 27/04/2000 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales ;

VU l'arrêté de Mme la Présidente du Conseil départemental de l'Ariège portant délégation de signature en vigueur ;

VU l'état des lieux ;

CONSIDERANT que l'occupation projetée est compatible avec l'affectation à la circulation terrestre du domaine public routier départemental ;

A R R E T E

ARTICLE 1 – Autorisation

Id Verde Toulouse Création est/sont ci-après dénommé(es) : le bénéficiaire.

Le bénéficiaire est autorisé à stationner sur le domaine public routier départemental hors agglomération comme énoncé dans sa demande : STATIONNEMENT D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 – Nature des biens mobiliers

Roulotte (en mètres carrés)	- (en mètres carrés)	- (en mètres carrés)
25 m ²	0 m ²	0 m ²

ARTICLE 3 – Prescriptions techniques particulières

VEHICULE(S)

Positionnement

Le(s) véhicules(s) est/sont positionné(s) au(x) PR 14+0535.

Stationnement type d'un véhicule

L'emprise du véhicule a une longueur de 10 mètres et une largeur de 2,5 mètres.

Le véhicule doit se situer à une distance minimale de 5 mètres par rapport à l'axe de la route.

Il est placé parallèlement à l'axe de la chaussée afin de ne pas constituer d'obstacle portant atteinte à la sécurité des usagers et de ne pas obstruer le passage des véhicules de secours, de collecte des ordures ménagères et des engins agricoles.

Il est protégé, aussi bien à l'avant qu'à l'arrière, par des équipements catadioptriques et des dispositifs rétro-réfléchissants (balises de chantier de type K5C), de manière à rester parfaitement visible des usagers, de jour comme de nuit.

ARTICLE 4 – Implantation

Le bénéficiaire informe le district Pyrénées Cathares 48 heures à l'avance de son installation (tél. : 05 61 02 44 00 / courriel : districtlavelanet@ariege.fr), en vue de procéder à la vérification de son implantation.

ARTICLE 5 – Sécurité et signalisation

Le bénéficiaire a la charge de la sécurité et de la signalisation de son occupation.

La signalisation est conforme à la réglementation en vigueur à la date de l'occupation telle qu'elle résulte notamment de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 6 – Validité et renouvellement de l'autorisation, remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Elle est également délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

L'occupation de la dépendance domaniale est consentie pour une durée de **60 jours** à compter du 10/06/2026.

Le bénéficiaire doit, avant l'expiration de l'autorisation qui lui a été accordée, solliciter expressément son renouvellement. Au-delà de cette échéance, une nouvelle demande doit être formulée.

En cas de renoncement à l'occupation, de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, le bénéficiaire est tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter du renoncement, de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal est dressé à l'encontre du bénéficiaire, et la remise en état des lieux est exécutée d'office à ses frais.

ARTICLE 7 – Responsabilités

Le bénéficiaire est responsable, tant vis-à-vis du département que vis-à-vis des tiers, des accidents de toutes natures qui peuvent résulter de ses activités ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation n'est pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire est mis en demeure d'y remédier, dans un délai au terme duquel le département se substitue à lui. Les frais de cette intervention sont à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 8 – Autres formalités administratives

Le présent arrêté ne vaut pas arrêté de circulation. Au besoin, une demande spécifique doit être adressée au département.

La présente autorisation ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme. Plus généralement, elle ne dispense pas le bénéficiaire de demander toute autre autorisation ou de procéder à toute autre formalité prévue par les lois et les règlements.

ARTICLE 9 – Redevance

Sans objet.

Fait à Foix, le 12/06/2026

P/La Présidente du Conseil départemental de l'Ariège
et par délégation,
Le Directeur adjoint des routes départementales



Diffusion :

- Le bénéficiaire, pour attribution
- Le district Pyrénées Cathares, pour attribution
- Le centre d'intervention de Lavelanet, pour information
- La commune de Montségur, pour information

Annexe(s) :

- Demande

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse ou par voie électronique (site Internet : www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification à l'intéressé.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire et son éventuel représentant sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès et de rectification qu'ils peuvent exercer, pour les informations les concernant, auprès du Conseil départemental de l'Ariège.

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêt de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
--	--	--

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : Id Verde Talaxe Création Prénom : _____
Dénomination : _____ Représenté par : _____
Adresse Numéro : 55 Extension : _____ Nom de la voie : Rue Ernest Renan
Code postal 31200 Localité : Talaxe Pays : France
Téléphone 06 80 60 28 58 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : florian.jammes @ idverde.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° D9 Voie communale n° _____
Hors agglomération ☒ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____ ☐
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Accès Chateau Montsejour
Code postal 09300 Localité : Montsejour

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Mise en place d'une roulotte de chantier
Date prévue de début des travaux : 08 06 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 60 Date de début de réglementation 08 06 2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

obligation de place de parking

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Idierd Talax Création Prénom :

Dénomination : Représenté par : Florian JAMES

Adresse Numéro : 55 Extension : Nom de la voie : Rue Ernest Renan

Code postal 31200 Localité : Tolax Pays : France

Téléphone 06 70 60 28 58 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : florian-james @ idierd.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le :

Nom : Prénom : Qualité :

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14023*01
--	--	--

Le demandeur Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒

Nom : Idriss Toulax Cédric Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : 55 Extension : Nom de la voie : Rue Ernest Renan
.....
Code postal 31200 Localité : Toulax Pays :
Téléphone 06 70 60 28 58 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : florian.gammes @ idriss-toulax.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
.....
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 9 Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Accueil Chateau Montégut
.....
Code postal 09300 Localité : Montégut
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	 mètres	 mètres	 mètres

Dépôt ou Stationnement ☒ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐

Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale ☒ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
Autres (à préciser) ☐ : Box Vie

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	mètres	mètres
Tranchée transversale	mètres	mètres
Fonçage	mètres	mètres

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ☐ (3) Photos ☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème} ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 05 06 2026

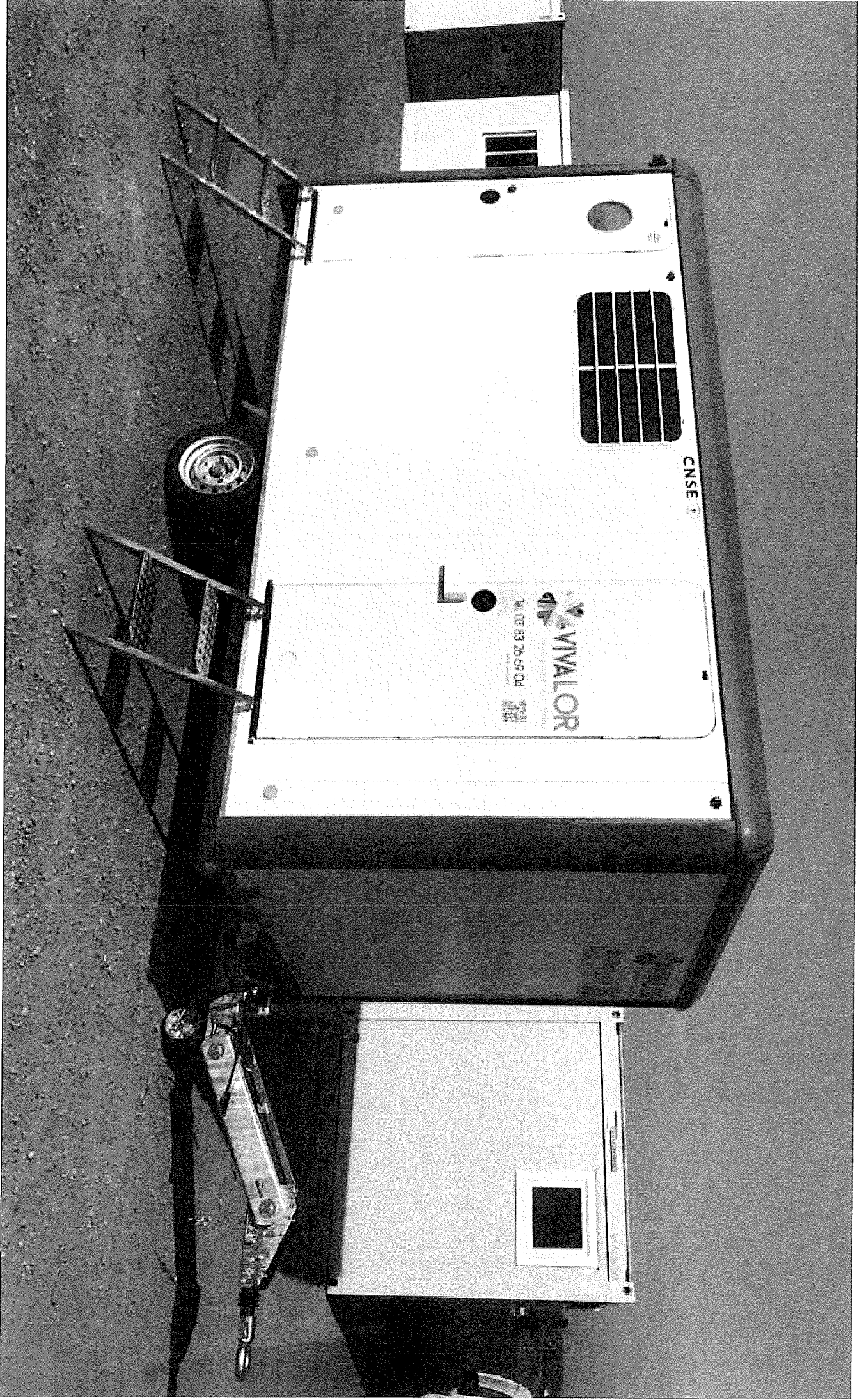
Nom : JAMES Prénom : Florian Qualité :



Installation route H. de Chenhier



Emprix : 10 ml x 2,5 ml



CNSE 1

VIVALOR

16 03 83 26 59 04

720